



## Championnats de Lorraine petites catégories

**Samedi 26 et dimanche 27 avril 2025**

Palais Omnisports Joseph Claudel

Rue du 12<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie prolongée

88100 Saint-Dié-des-Vosges

La compétition se déroulera suivant cette formule : 1 tour de poule sans éliminé

Tableau d'élimination direct à l'exception des M9 (minimum 5 joueurs/poule, maximum 7 joueurs puis tableau avec toutes les places tirées. Tous les M9 seront récompensés.

Application du règlement FFE. La formule pourra être adaptée en fonction du nombre de participants

### Horaires :

Samedi 26 avril 2025 :

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M11 Fleuret H/D	9H30	9H45	10H00
M9 Fleuret H/D	11H30	11H45	12H00
M13 Fleuret H/D	13H00	13H15	13H30
M9 Sabre H/D	9H30	9H45	10H00
M11 Sabre H/D	9H30	9H45	10H00
M13 Sabre H/D	12H45	13H00	13H15

Dimanche 27 avril 2025 :

Catégories	Appel	Scratch	Début des assauts
M11 Epée H/D	9H00	9H15	9H30
M 9 Epée H/D	13H00	13H15	13H30
M 13 Epée H/D	14h15	14H30	14H45

Les championnats sont réservés aux tireurs licenciés en Lorraine.

### Equipements :

Tenue blanche complète 350N FFE + sous cuirasse de protection 350N (pour les M9/M11) et chaussettes hautes, sous cuirasse de protection 800N (pour les M13).



Catégorie	Taille Lame (Max)	Type de poignée
M9	Lame 0	Droite
M11	Lame 0 ou 2	Droite
M13	Lame 0 ou 2	Libre

Seules les housses d'armes seront acceptées dans la salle.

## Arbitrage :

### Quotas :

4 tireurs engagés dans une arme = 1 arbitre  
9 tireurs engagés dans une arme = 2 arbitres  
15 tireurs engagés dans une arme et au-delà = 3 arbitres

La commission d'arbitrage se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits. La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi 24 avril 2025.

Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs. **Ils resteront à la disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Un arbitre retenu doit être présent dès le matin à l'horaire de la 1ère compétition.** Ils seront indemnisés, conformément à la réglementation FFE.

## Droit d'engagement :

10,00 €

## Inscriptions :

Elles doivent être enregistrées en ligne sur le serveur de la FFE avant le **mercredi 16 avril 2025 à 23H59**. L'extranet restera ouvert, jusqu'au lundi 21 avril à 23h59, pour les éventuels retardataires.

## Récompenses :

Les 4 premiers de chaque catégorie du championnat seront récompensés.

## Contact :

Mr Martin BARBE, Enseignant du club de St-Dié : 06 25 05 94 33- [martinbarbe@live.fr](mailto:martinbarbe@live.fr)

## Restauration :

Buvette et petite restauration sur place. Paiement en espèce et chèque